

Ce que je fais

en tant qu'assuré

Grâce aux conseils de l'assistant(e) social(e), je trouve les solutions adaptées à mes difficultés et j'agis concrètement pour réussir mon passage à la retraite.



- Je participe aux réunions d'information et d'échanges proposées.



- Je me rends aux entretiens individuels convenus avec l'assistant(e) social(e).



- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e).



- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction en fin de réunion.



BON À SAVOIR

Le versement de ma pension de retraite n'est pas automatique. Je dois déposer mon dossier à ma caisse de retraite (CARSAT/CNAV) 4 mois avant la date de mon passage à la retraite.

Pour en savoir plus...

Je retrouve toutes les informations sur le service social sur



J'appelle le

3646 pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.

(prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs.)

J'ouvre **mon compte ameli**, l'espace personnel qui me rend bien services

L'accompagnement du passage à la retraite a été conçu en partenariat avec l'Assurance Retraite.



mon parcours d'assuré



INFORMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉS,
JE SUIS ACCOMPAGNÉ(E)
POUR PRÉPARER MA RETRAITE



mon parcours d'assuré

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile et dois préparer ma retraite, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social.

Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.



Ce que le service social de l'Assurance Maladie fait pour moi

Si je suis dans une situation difficile (problème de santé, situation financière compliquée, isolement), le service social m'aide à préparer ma retraite. Pour cela, il m'invite à une ou plusieurs réunions d'information et peut également me recevoir individuellement et en toute confidentialité.

LES RÉUNIONS D'INFORMATION



Ces réunions sont animées par un(e) assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie et un intervenant de l'Assurance Retraite.

- Je bénéficie **d'informations sur mes droits et sur les démarches** que je dois effectuer pour bien préparer mon passage à la retraite et éviter toute rupture de revenus.
- Le service social me donne **des conseils adaptés** en fonction de mes besoins et de ma situation et m'oriente vers les partenaires et structures locales (Centre communal d'action sociale, associations...).
- La réunion me permet **d'échanger et de partager mon expérience** avec les autres participants.
- L'intervenant m'informe sur les ateliers qui existent dans ma région. J'y apprend **les bons réflexes à adopter** pour préserver ma santé au quotidien : activité physique adaptée, prévention des chutes, alimentation équilibrée...
- Je peux être **orienté(e) vers un Centre d'examen de santé (CES)** pour passer un bilan de santé complet et gratuit.



LES ENTRETIENS INDIVIDUELS



Si j'en ressens le besoin, l'assistant(e) social(e) peut me recevoir individuellement.

- L'assistant(e) social(e) m'écoute**, m'informe et me donne des conseils personnalisés.
- Il évalue ma situation** : état de santé, situation administrative, revenus, degré d'autonomie... Il m'accompagne et m'aide à construire un nouveau projet de vie.
- Il m'oriente** vers les partenaires et les structures qui répondent à mes besoins.



BON À SAVOIR

L'assistant(e) social(e) est titulaire d'un diplôme d'État, il est tenu au secret professionnel.